

Numéro d'entreprise :

Numéro du dossier :

À rappeler dans toute correspondance

CAISSE D'ASSURANCES SOCIALES UCM

CHAUSSEE DE MARCHE 637

5100 WIERDE

[Découvrez le point de contact](#)

[le plus proche de chez vous via ucm.be](#)

■ Demande d'exonération de la cotisation annuelle à charge des sociétés

Je soussigné(e), _____

agissant en qualité de gérant(e) / administrateur / administrateur délégué ¹ de la société :

Forme juridique et nom : _____

Siège social : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Constituée le : ____ / ____ / ____

Numéro d'entreprise : _____

Sollicite l'exonération des cotisations réclamées à cette société en vertu de la Loi du 30 décembre 1992, et ce pour les 3 premières années de sa création, car j'estime qu'elle répond aux conditions reprises par l'arrêté royal du 15 mars 1993.²

A l'appui de ma demande, je vous adresse :

Le **verso** de la présente, complété et signé par **tou(te)s les mandataire(s) et associé(e)s actif(ve)s**.

Fait à le/...../.....

Signature :

¹ Biffer les mentions inutiles.

² **Conditions pour bénéficiaire de l'exonération :**

Il doit OBLIGATOIREMENT s'agir de sociétés :

- de personnes (sont notamment exclues, les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions) ;
- dont le(s) gérant(s), ainsi que la majorité des associés actifs qui ne sont pas gérants, n'ont pas été assujettis plus de 3 ans au statut social des travailleurs indépendants, et ce durant les 10 années précédant la création de la société.

Starters et indépendants

Déclaration sur l'honneur

1. A compléter et signer par **tou(te)s les gérant(e)s et/ou administrateurs** (personnes investies d'un mandat de gérant(e) et/ou d'administrateur) :

NOM, PRENOM N° NATIONAL	ADRESSE	NE(E) LE	SIGNATURE

2. A compléter et signer par **tou(te)s les associé(e)s actif(ve)s** (personnes qui, indépendamment de leur apport en capital, exercent dans la société une activité effective et régulière sans être lié par un contrat de travail) :

NOM, PRENOM N° NATIONAL	ADRESSE	NE(E) LE	SIGNATURE

Cette déclaration sur l'honneur nous permettra de déterminer si tou(te)s les gérant(e)s, ainsi que la majorité des associé(e)s actif(ve)s n'ont pas été assujetti(e)s plus de trois ans au statut social des travailleurs indépendants, et ce, durant les dix années précédant la création de la société.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que votre société doit se conformer aux conditions d'exonération durant **chacune des trois années** concernées par la demande.

Nous vous interrogerons donc annuellement afin de vérifier si votre société remplit toujours les conditions requises.